

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **14 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Stéphanie COULOMB, Maud KUCZMA, Nicolas DUPRAT, Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Jérôme PUCHOIS, Mathieu FORMOSA, Philippe MARAIS

Etaient absents : Aziz CHIBLI, Patricia MOUSSONNE

Avaient donné procuration :

Mylène AGUILA a donné pouvoir à Jérôme PUCHOIS

Sandra SAMPAIO a donné pouvoir à Maud KUCZMA

Sabrina DMYTRIAT a donné pouvoir à Mathieu FORMOSA

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mathieu FORMOSA

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2022

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.

N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibérations

N° de dossier :8-1-2022 Délibération sur la participation de la mise en concurrence organisée par le CDG 31 relative à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point concerne la mutuelle et la prévoyance des employés municipaux. A ce jour, Patrick SANDRE adhère à la mutuelle et la prévoyance ; la participation de la collectivité s'élève à 7 € par mois jusqu'en 2026. A compter de 2026, la participation minimale s'élèvera à 15 €. Monsieur le Maire rajoute que Nathalie LOUBIERES adhère à la prévoyance uniquement et que la participation communale mensuelle s'élève également à 7 €.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.
Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° de dossier : 8-2-2022 Délibération sur l'intégration des équipements communaux, voirie, réseaux assainissement, espaces verts du Lotissement Saint-Sernin dans le domaine communal

Monsieur le Maire demande aux élus s'il existe des questions sur ce point.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.
Monsieur le Maire informe que Jérôme PUCHOIS, Président de l'Association Syndicale ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents (sauf Jérôme PUCHOIS).

N° de dossier : 8-3-2022 Délibération sur l'Avant-Projet-Sommaire de la construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les documents leur ont été envoyés par mail. Il demande s'il existe des questions.

Philippe MARAIS remarque « il y a beaucoup de chiffres »

Thierry BONCOURRE précise qu'il apportera des explications au prochain point.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.
Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° de dossier : 8-4-2022 Délibération sur la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoire 2023 : construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître l'avis des élus. Il précise que le permis de construire vient d'être déposé et est en cours d'instruction.

Thierry BONCOURRE intervient afin d'apporter des précisions. Il informe que le projet initial de la bâtisse d'élevait à 400 000 € HT pour une surface de 200 m² soit 2000 € le m². Malheureusement, le prix des matériaux a subi une forte augmentation. Par conséquent, le nouveau montant s'élève à 457 000 € HT. Toutefois, l'architecte des bâtiments de France a conseillé une mezzanine ainsi qu'un parvis devant la salle de réunion et une cage de verre ; ces exigences augmentent le coût d'un montant de 125 000 € HT ; soit un coût total de 557 000 € HT soit 700 000 € TTC sans compter le coût du maître d'oeuvre.

Il précise que la commune va récupérer 15 % du FCTVA, une estimation des subventions de DETR et du Département de 60 % soit un reste à charge, pour la commune, à la fin du projet d'un montant de 240 000 € environ. Ce dernier montant ferait l'objet d'un emprunt sur 30 ans avec un taux 3 % soit une charge communale de 15 000 € /an.

Il rappelle que la commune a un taux d'endettement à 0.

Monsieur le Maire précise que l'estimation du Maître d'oeuvre est basée sur la tranche haute. Une négociation peut être faite lors de l'appel d'offre.

Il demande s'il existe des questions.

Philippe MARAIS remarque qu'il vaut mieux se baser sur des tarifs hauts.

Thierry BONCOURRE précise que le projet se présentera plusieurs lots. Le souhait est de ne pas privilégier une seule entreprise pour l'ensemble des lots.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.
Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° de dossier : 8-5-2022 Délibération sur la demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) 2023 : construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention concerne le même projet mais auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.
Approuvé à l'unanimité des membres présents

3 – Désignation d'un correspondant incendie

Monsieur le Maire informe le conseil que Sébastien POUX est volontaire pour être le correspondant incendie.

4 – Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire reporte ce point au prochain conseil.

5 – Décision du passage de l'éclairage public en LED selon les dispositifs du SDEHG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les anciens éclairages publics notamment extérieurs au bourg vont bénéficier d'une rénovation en LED. Selon une étude du SDEHG, la consommation actuelle s'élève à 13 259 kwatt/an. Après rénovation en LED, la consommation serait de 3 801 kwatt/an. Le remboursement des travaux sera la différence de cette économie sur 12 années. Le conseil valide ce projet. Pas délibération à prendre à ce jour.

6- Questions diverses

- L'impasse de Mercié a été numérotée
- Le repas des aînés s'est bien déroulé
- Grand succès de la foire d'automne au mois de novembre
- Association APA : 280 personnes à l'aligot
- Projet d'acquisition d'un aspirateur à feuille : Le 1^{er} devis s'élève à 5 926 € TTC. Le taux de subvention du Département sur ce matériel est de 40 %.

- **Abilio GABRIEL** informe de :
 - L'aménagement de l'entrée de l'impasse de Marsoula
 - Le curage des fossés et ajustement des banquettes
 - L'aménagement prochain de la route côté salle des fêtes afin de sécuriser la traversée

- **Puchois Jérôme** : remercie les élus pour la reprise du lotissement Saint-Sernin

- **Stéphanie COULOMB** précise que Maud KCZMA travaille sur la gazette. Elle sollicite les élus pour des idées d'articles.

Séance levée à 20h55

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

A blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE PUYDAMIEN' is partially obscured by a large, stylized black signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PUYDAMIEN' around the top and '1910' at the bottom, with two stars on either side.

Le (ou la) secrétaire de séance

A blue ink signature, consisting of several horizontal strokes, is written over a faint, illegible background.